

# La mairie de Cannes met un bémol aux permis de construire

Les élus cannois ont pris le risque de mécontenter les promoteurs en donnant à la mairie le pouvoir de recourir au sursis à statuer sur les permis dans trois secteurs clés : Bocca-Centre, Vallergues et Pointe-Croisette

**L**es permis de construire vont-ils être gelés, pendant quelque temps, dans certains quartiers de Cannes comme le centre de La Bocca, les Vallergues et la Pointe-Croisette ?

Les élus cannois viennent, en tout cas, de prendre une mesure radicale en donnant le pouvoir à la commission municipale d'urbanisme de recourir, le cas échéant, au sursis à statuer dans l'instruction des demandes de permis de construire.

« On ne pouvait plus accepter que des constructions récentes défigurent des quartiers, à l'image de certaines réalisations douteuses et récentes à la Bocca notamment », a justifié David Lisnard, adjoint au Tourisme et au Développement économique.

## Un pouvoir exorbitant accordé à la ville ?

Sur les bancs de l'opposition, où seuls les deux élus de la liste Peyron se sont abstenus de voter cette mesure, Paul Borel (CNI) s'est, néanmoins, demandé si la commune n'allait pas hériter, là, d'un « pouvoir exorbitant ».

« Vous allez pouvoir arrêter tous les permis de construire que vous voulez. Je ne suis ni promoteur, ni constructeur, mais je trouve que c'est trop », a lancé l' élu.

« Il ne s'agit pas d'un droit régalien. Les refus éventuels de la commission d'urbanisme devront être parfaitement motivés », l'a rassuré David Lisnard. « Si nous sommes attaqués par

des promoteurs, a-t-il ajouté, nous rendrons des comptes devant la justice. Mais, ce risque nous devons le prendre, car certains projets de construction rendus possibles par le plan d'occupation des sols actuel risquent d'aller à l'encontre des objectifs poursuivis par la commune en matière d'aménagement du territoire et de paysages urbains ».

## La hauteur des constructions en cause

C'est encore une histoire d'héritage qui est à l'origine de ce dispositif « conservatoire, transitoire (ndlr : deux ans maximum) et contrôlé », selon Bernard Brochand.

Pour la délivrance des permis de construire, c'est en effet le plan d'occupation des sols (POS), adopté en juin 2000, par la municipalité Delauney, qui sert de référence. Or, selon la loi, le POS est appelé à disparaître au profit du PLU, le plan local d'urbanisme, dont l'approbation définitive est prévue pour juillet 2004.

Pour élaborer ce nouveau document d'urbanisme, la ville a multiplié les rencontres avec les habitants (une dizaine de quartiers consultés à ce jour).

Ces réunions de concertation ont permis d'identifier un certain nombre de problèmes qui



La Pointe-Croisette est l'un des trois quartiers de Cannes où la Ville a décidé d'y regarder de plus près dans l'instruction des demandes de permis de construire.

(Photo Patrick Clementé)

nécessitent, aux yeux de la mairie, « des réponses urgentes ».

C'est le cas notamment à La Bocca-Centre, aux Vallergues et à la Pointe-Croisette où, selon le député-maire, « les problèmes rencontrés ont trait, pour l'essentiel, aux hauteurs et implantations de constructions et à la création d'espaces et d'équipements publics, écoles, terrains de sports, espaces verts ».

Pour Bernard Brochand, la ville doit, certes, « faciliter la production de logements neufs », mais « avec modération et dans le respect de la qualité de la vie de chacun ».

Un tournant décisif dans le bétonnage à tout va ? L'avenir le dira.

Th. R.

La Pointe-Croisette est l'un des trois quartiers de Cannes où la Ville a décidé d'y regarder de plus près dans l'instruction des demandes de permis de construire.

(Photo Patrick Clementé)

## Où les permis sont-ils menacés ?

Les trois secteurs où la commission municipale d'urbanisme pourra recourir au sursis à statuer sur les demandes de permis de construire (lire ci-contre) ont été délimités de la manière suivante :

### Pour le secteur de La Bocca :

- à l'est, par les limites communales, puis en remontant vers le nord le long de l'aérodrome et dans le prolongement, le long de la Frayère, boulevard du Rivage ;

- en se retournant vers l'ouest, l'avenue Francis-Tonner, puis en repartant vers le nord, avenue Pierre-de-Coubertin et dans le prolongement

avenue Michel-Jourdan jusqu'à l'autoroute A8 ;

- en se retournant vers le sud, la limite constituée par la voie ferrée Cannes-Grasse, jusqu'à la gare de La Bocca ;

- en se retournant vers l'est, le long du boulevard du Midi, jusqu'à la limite de commune.

### Pour le secteur des Vallergues :

- au sud par l'avenue de Grasse, la rue Guy-de-Maupassant, dans le prolongement des escaliers du Continental puis le boulevard Guynemer ;

- à l'est, par le boulevard du Riou ;

Grand-Jas, l'avenue de Grasse, l'impasse Beaulieu ;

- à l'ouest, par le Vallon du collège des Vallergues, l'avenue Saint-Jean, l'avenue du Petit-Juas.

### Par le secteur de la Pointe Croisette :

- au sud par la Place Franklin-Roosevelt ;

- à l'est par le boulevard Eugène-Gazagnaire, jusqu'au rond-point Gould ;

- au nord par la voie ferrée pour la partie comprise entre le Pont-Alexandre III à la place Franklin-Roosevelt.